

**BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2023**  
**Epreuve optionnelle d'ARTS**  
**ARTS PLASTIQUES**

**Nature et modalités de l'épreuve.**

[Note de service du 25-10-2021](#) – B.O. n°41 du 4 novembre 2021

Nous vous recommandons de lire attentivement la note dans son ensemble.

**MODALITES DE PASSAGE ET D'EVALUATION**

**Choix entre 2 modalités de passation, formulé lors de l'inscription à l'examen**

1. Deux séries d'évaluation ponctuelles
  - 1.a - Une à la fin de l'année de première, sur le programme de première - coefficient 2
  - 1.b - L'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale - coefficient 2
2. Une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de terminale sur le programme des 2 années -coefficient 4

**Les coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires, et ce quelle que soit la note obtenue. L'absence non justifiée équivaut à la note de 0 sur 20.**

**MODALITES DE L'EPREUVE ORALE**

**Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation sans temps de préparation.**

L'épreuve se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps de 15 minutes chacun prenant appui sur un dossier de travaux réalisés par le candidat et sur sa culture plastique et artistique.

**Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes) - 10 points**

Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année. L'une d'entre elles peut être collective. Il justifie son choix au regard des questionnements plasticiens abordés se référant au programme.

Le temps restant, dans un dialogue avec le jury, le candidat est amené à compléter et argumenter sa présentation, préciser ses démarches et projets, témoigner de la maîtrise des compétences plasticiennes qu'il a mobilisées.

**Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes) - 10 points**

Disposant de cinq minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisis, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements du programme.

Le temps restant, dans une forme dialoguée, l'entretien permet d'approfondir la réflexion du candidat, d'apprécier la culture plastique et artistique qu'il est en mesure de mobiliser, ses capacités à analyser des œuvres, à faire des liens avec sa pratique, avec d'autres questionnements et connaissances travaillés durant l'année ou bien avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques.

Le **dossier** est introduit par le document de synthèse joint.

Le **document de synthèse** décrit sommairement, en une page, le travail conduit.

Le questionnement des programmes en lien au choix des œuvres est cité littéralement sur une feuille accompagnant le document de synthèse. Une reproduction en couleur de chaque œuvre choisie est fournie par le candidat avec l'indication du prénom et nom de l'artiste, du titre de l'œuvre, de sa date de création, des matériaux employés, des dimensions en cm, et du lieu de conservation ou de présentation (selon le cas).

Tous ces documents sont remis au jury au début de l'évaluation.

Les **réalisations présentées** doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury. La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée ou le mouvement, celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition. La restitution des pratiques strictement numériques comme les visualisations nécessitant la vidéo ou l'infographie est conduite avec du matériel informatique. Le visionnement de ces documents doit s'inclure dans le temps de présentation. Le candidat apporte le matériel informatique requis et est responsable de son bon fonctionnement. Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.

**ARTS PLASTIQUES  
COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT**

Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> BCG <input type="checkbox"/> BTN	<input type="checkbox"/> Classe de Première <input type="checkbox"/> Classe de Terminale <input type="checkbox"/> Cycle terminal

**Compte rendu du travail conduit**

Mode de préparation en arts plastiques

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement...)

**Synthèse**

Liste des œuvres choisies en lien avec le questionnement du programme